

Somminfo

Lettre d'information de la Municipalité de Sommaing sur Écaillon

<http://www.sommaing.fr>

mairie.sommaing@free.fr

EDITO : « Dis, maman, c'était comment pour toi ? », sous-entendu : quand il y a eu le coronavirus et que tu avais 6 ans. Nous vivons une situation EXTRA-ORDINAIRE ! Alors que nous nous pensions à l'écart d'épidémies qui sévissaient plutôt dans de lointaines contrées, voilà un virus qui défie si bien toutes nos barrières, que nous devons nous confiner.

D'abord MERCI à tous ceux qui continuent à travailler, POUR LE BIEN COMMUN, en dépit de toutes les incertitudes sur la pertinence de ce qu'il faut faire ou pas pour endiguer l'épidémie.

Quant à ceux qui restent chez eux, il y a au moins le téléphone pour avoir des nouvelles, des relations avec ses parents, ses enfants, ses amis alors qu'on ne peut plus les rencontrer, pour maintenir le lien social avec les plus esseulés, les plus fragiles.

La mairie de Sommaing, bien qu'il n'y ait plus d'accueil du public, continue à assurer les services de base et peut être contactée par téléphone et par mail. La municipalité a répertorié les personnes âgées et/ou isolées afin de leur apporter de l'aide si nécessaire.

Il fait beau, le déconfinement viendra. Mais le message transmis est toujours de rester chez soi pour se protéger, protéger les siens, les autres.

■ INAUGURATION - VOEUX DU MAIRE

La salle polyvalente était comble pour la dernière cérémonie des Vœux de Marc Carpentier. M. le sous-préfet a d'abord coupé le traditionnel ruban tricolore inaugurant officiellement l'extension de la salle. Ce fut ensuite la présentation des actions municipales durant 2019 par Roland Salengro, premier adjoint ; il a retracé en vidéo-projection les nombreuses activités de notre village et a détaillé brièvement le budget communal géré en bon père de famille.



Après avoir salué les personnalités présentes dont M. le sous-préfet Raymond Yeddou, et la conseillère Régionale et Départementale Anne Sophie Boisseaux, ce n'est pas sans émotion que M. le Maire a rappelé son attachement à cette cérémonie des Vœux : « une tradition Républicaine, un moment où l'on se retrouve, un moment de rassemblement et d'unité ». Il a détaillé ensuite l'odyssée, depuis 2017 à la réalisation de cette extension qui voyait ce jour sa concrétisation : « L'aboutissement d'une surface de 50 m², une infrastructure communale qui s'inscrit dans le temps, une extension améliorant la fonctionnalité de cette salle, avec un hall d'accueil lumineux, des cabinets d'aisance pour personnes à mobilité réduite, et un vestiaire. Tout cela aux normes d'accessibilité, d'électricité, d'économie d'énergie et d'isolation. Avec son architecture moderne et son style audacieux, l'extension se marie parfaitement avec la construction existante ».

Mme Boisseaux a rappelé ensuite les trente et un ans de vie publique de Marc Carpentier, son implication au service des Sommaingeois et aussi au niveau de la C.C.P.S.

Prenant en dernier la parole, M. le sous-préfet a évoqué le difficile rôle des Maires « élus non pas pour être aimés, mais pour être justes dans des tâches rudes mais exaltantes. Je salue tous les maires qui chaque jour se battent sur le terrain pour faire avancer notre pays ». Il a remercié M. Carpentier pour cette carrière longue et lui a décerné la médaille communale, départementale et régionale, échelon Vermeil sous les applaudissements fournis de l'assistance.



Avant de proposer de prendre ensemble le verre de l'amitié, les larmes aux yeux, l'élu, très ému, a tenu ensuite à remercier son épouse qui a supporté ses absences, à remercier également le conseil municipal et les employés communaux qui lui ont offert un cadeau de départ.

■ ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020

Inscrits : 342 - Votants : 201 – Exprimés : 197

Le taux de participation (58,8 %) est bien sûr plus faible que celui observé lors des élections municipales de mars 2014 (90,93 %) mais est néanmoins supérieur aux taux régionaux. Ceci est probablement lié à la crise Covid-19 et à la présence d'une seule liste en lice. Toutes les précautions sanitaires avaient été prises par la municipalité. C'est ainsi que notre doyenne du village, Mme Suzanne Lourme, a pu accomplir son devoir civique en toute sécurité.



Mme Lourme
bientôt centenaire

Ont été élus :

Nom	Nombre de voix	Pourcentage
Mme Valérie Gilet	194	98,47 %
Mme Aurélie Dehère	193	97,96 %
Mme Dominique Berton Flamme	193	97,96 %
M. Simon Gabelle	193	97,96 %
M. Guillaume Delhayé	187	94,92 %
Mme Marlène Dupart	186	94,41 %
Mme Clarisse Desombreux	184	93,40 %
M. Frédéric Dufour	181	91,87 %
M. Roland Salengro	180	91,37 %
M. Christian Lenoir	174	88,32 %
M. Jean-François Mauzé	172	87,30 %

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la réunion pour l'installation du nouveau conseil municipal et pour l'élection du maire et des adjoints n'a pu se dérouler comme prévu le 22 mars. D'après les dernières informations officielles, cette réunion devrait pouvoir se tenir en juin 2020. En attendant, les conseillers municipaux sortants ont été reconduits dans leur fonction et Marc Carpentier est toujours le maire de la commune.

■ BUDGET

Budget définitif 2019

Le compte administratif de l'année 2019 a été voté lors de la réunion du conseil municipal du 28 février dernier. Vous trouverez avec ce *Somm'info* les principaux chiffres des recettes et dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Les dépenses d'investissement sont liées principalement à l'extension de la salle polyvalente pour la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). La somme de 56 087,62 € correspond au paiement des premières factures reçues en 2019.

Le solde (un peu plus de 100 000 € si on intègre le parking) a été payé sur le budget 2020.

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement des subventions du département et de l'État pour l'extension de la salle. La somme reçue en 2019 (18 933,49 €) constitue un acompte. Le solde de ces deux subventions (44 186 €) sera perçu en 2020.

Le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 138 555,38 € et un excédent d'investissement de 62 369,57 €, soit un excédent total de 200 924,95 €.

Cette somme qui correspond au fonds de roulement ou « réserves » de la commune sera reportée sur le budget de l'année 2020, ce qui permettra de payer le solde de l'extension de la salle sans recourir à l'emprunt.

Budget prévisionnel 2020

Le budget primitif 2020 aurait dû être voté par le nouveau conseil municipal durant ce mois d'avril, mais comme vous le savez, le nouveau conseil n'a pu être installé à la date prévue, le 22 mars.

Par ailleurs, compte tenu de la crise sanitaire et du confinement, des délais supplémentaires ont été accordés aux collectivités locales pour le vote de leur budget primitif 2020. Celui-ci devant avoir lieu avant le 31 juillet, c'est donc le nouveau conseil municipal qui aura la charge de voter ce budget... sauf nouveau report.

■ CHARMES

Un arbre n'est pas éternel, il vieillit, contracte des maladies et il faut parfois l'abattre et surtout le remplacer. Notre « charme » près de la salle polyvalente devenant dangereux a dû être coupé pour des raisons de sécurité.

La réglementation en vigueur prévoyant que tout arbre abattu doit être systématiquement remplacé par un autre arbre, deux charmes ont été plantés dans la prairie communale près de la mare pédagogique. Les arbres sont une source de vie indéniable sur terre.

La question se pose à présent pour un autre arbre remarquable, le marronnier près de la chapelle ND de Bonsecours. Celui-ci, très vieux, devient également dangereux ; il a déjà été soigné et sauvé une fois en 2012 avec des attaches à l'intérieur de l'arbre. Nous le verrons peut-être encore une dernière fois fleurir ce printemps. Pensez à prendre des photos !



Le charme abattu



Petit charme deviendra grand !

■ CALVAIRE

Réunis en commission permanente le 17 octobre 2019, les élus du Conseil Régional ont décidé d'attribuer, au titre de la politique culturelle, une aide d'un montant de 3 965,50 € (soit 50 % du coût total de l'opération) destinée à financer la restauration de la toiture, des chéneaux et des gouttières du Calvaire (rue des Marlettes). Un premier versement de 3 172,40 € a été attribué le 7 avril 2020 et le solde sera mandaté après fourniture de l'attestation de conformité et de fin de travaux signée par un architecte des Bâtiments de France et d'une photo de la plaque Région apposée sur l'édifice restauré.

Ce dossier de demande de subvention, pour des opérations de restauration du patrimoine rural non protégé, a été ouvert le 31 janvier 2019 et a demandé des modalités de suivi, d'évaluation et de contrôle très strictes.



Avant



Pendant



Après

■ MAIRIE

La signature de la convention avec le syndicat mixte du pôle d'équilibre territorial et rural du Pays du Cambrésis, porteur d'un programme de rénovation énergétique du patrimoine public, nous a permis d'obtenir en 2019 une subvention pour le remplacement des quatre châssis-fenêtres du salon d'honneur de la mairie, dans le cadre du certificat d'économie d'énergie.

De la même façon, nous avons renouvelé cette opération en ce début d'année pour le reste des fenêtres de la façade de la mairie ainsi que celles du bureau du maire.



■ QUELQUES RAPPELS

Le confinement mis en place depuis le 17 mars 2020 a de nombreuses conséquences dont la production de nuisances sonores dues aux diverses occupations des uns et des autres (tondeuse, motoculteur, tronçonneuse, motocross....).

Pour rappel, la commune a interdit les bruits de jardinage et bricolage par l'utilisation de machines les dimanches et jours fériés après 12h30. Pensez à vos voisins !

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.

**Moins on fait de bruit,
Mieux on s'entend!**



Par ailleurs, le contrat « Parcours Emploi Compétences » de Jean-Marie Malaquin s'est terminé mi-mars. Compte tenu de l'impossibilité de prolonger ce contrat, Marc Delsart, est seul pour assurer tout l'entretien du village. Il vous est donc demandé d'entretenir votre trottoir et votre caniveau devant votre habitation. Merci de votre participation et de votre compréhension

■ AGENDA

Cette rubrique est volontairement vide car, compte tenu de l'urgence sanitaire, toutes les manifestations prévues ce deuxième trimestre 2020 sont supprimées.